

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 16 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 16 avril à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de la MJC à Bégard le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (*suppléant*) ; AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BOETE Cécile ; BOULANGER Servane ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Éric ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE LAY Alexandra ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (*suppléant*) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LINTANF Joseph ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; THOMAS David (*suppléant*) ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

CHAPPÉ Fanny à DUMAIL Michel ; GRAEBER Sophie à PAGNY Gilles ; JOBIC Cyril à SCOLAN Marie-Thérèse ; KERHERVE Guy à GOUDALLIER Benoît ; LE HOUEROU Annie à LE MEAUX Vincent ; LE JANNE Claudie à LE BLEVENNEC Gilbert ; LE LAY Tugdual à LE GOFF Philippe ; MOZER Florence à ROLLAND Paul ; PRIGENT Jean-Yvon à ECHEVEST Yannick.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; CONNAN Guy ; DUPONT Frédéric ; HERVÉ Gildas ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LOZAC'H Claude ; PIRIOU Claude ; QUENET Michel ; RASLE-ROCHE Morgan ; SALOMON Claude ; VAROQUIER Lydie ; ZIEGLER Evelyne.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	60
Procurations	09
Votants	69
Absents	19

DEL2024-04-123

ÉNERGIE - WATTY À L'ÉCOLE 2023-2024 & 2024-2025 - POURSUITE DU PROGRAMME

Le Plan Climat Air Energie Territorial 2021-2025 prévoit d'accompagner les écoles maternelles vers la transition dans le cadre de l'action « Développer un projet éducatif en faveur de l'engagement citoyen ».

Ainsi, l'Agglomération propose aux communes du territoire de mobiliser à nouveau « Watty à l'école », un programme sur 2 ans qui sensibilise les usagers des groupes scolaires (enfants, enseignants, agents municipaux) aux économies d'énergie, d'eau et à la gestion des déchets. Outre la dimension pédagogique, le programme permet également le suivi et l'analyse des données énergétiques des bâtiments par la mise à disposition d'un tableau de bord.

Le programme Watty à l'école, porté par la société Eco CO2, est labélisé depuis 2012 par le Ministère en charge de la Transition écologique, ce qui lui permet de mobiliser les CEE (Certificats d'Économie d'Énergie) pour cofinancer son action et réduire ainsi le reste à charge des communes.

L'Agglomération a négocié avec Eco CO2 des conditions préférentielles pour les communes du territoire, favorisant le déploiement de Watty à l'école sur l'année 2023/2024.

Il est également proposé de soutenir l'engagement des communes volontaires en apportant une aide financière à hauteur de 100 € par classe inscrite dans le dispositif. Les économies d'énergie générées doivent permettre à la commune de poursuivre le dispositif intégralement sur fonds propres. L'objectif inscrit au Plan Climat est d'accompagner 10 à 15 classes par an.

L'Agglomération invite les communes qui engagent des dépenses pour la rénovation thermique de leurs groupes scolaires à envisager la mise en œuvre simultanée de Watty à l'école pour le volet usages et bonnes pratiques de la transition. Pour ces deux premières années 2021/2022 et 2022/2023, un total de 8 classes se sont engagées sur les communes de Plouézec, Plourivo et Coadout. Pour l'année 2023/2024, plus d'une vingtaine de classes s'est engagée sur les communes de Coadout, Grâce, Pabu, Paimpol, Plésidy, Ploubazlanec, Plouézec, Plouëc-du-Trieux, Plourivo, Pontrieux et Saint-Laurent.


Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Valide la poursuite du déploiement du programme Watty à l'école sur la période scolaire 2023-2024 & 2024-2025 ;
- Délègue l'attribution des aides au Président, d'un montant de 100 euros par classe inscrite dans le dispositif ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Yannick ECHEVEST

